

Lignes directrices pour le retour à la voile – Programmes VoileCAN

Document mis à jour le 31 mai 2021

Les directives énoncées dans le document [Mesures à l'intention des clubs et des membres concernant la reprise des activités de Voile Canada](#) ont préséance sur les présentes lignes directrices. Ce document contient des conseils qui aideront les programmes à adapter leurs activités en fonction des risques et des restrictions pouvant être associés à la COVID-19. Nous vous invitons à vous assurer que toutes vos activités respectent les directives et les règles édictées par votre municipalité, votre gouvernement provincial, les autorités de santé publique et votre association provinciale de voile. Les exigences spécifiques associées à l'entraînement individuel, à l'entraînement en groupe, aux compétitions sportives et aux activités récréatives ne sont pas les mêmes dans les différentes parties du pays. Il est important de respecter les règles en vigueur en tout temps.

Évaluation quotidienne

- Les navigateurs, les instructeurs et les entraîneurs doivent rester à la maison s'ils font de la fièvre, se sentent malades ou ont été en contact avec une personne qui pourrait avoir contracté la COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- Les entraîneurs et les instructeurs doivent évaluer leur propre état de santé et celui des navigateurs en utilisant l'application Dialogue (<https://covid19.dialogue.co/#/>) ou les trois questions ci-après.
 1. Éprouvez-vous l'un ou l'autre des symptômes suivants?
 - Respiration laborieuse
 - Intense douleur à la poitrine
 - Difficulté à se réveiller
 - Confusion
 - Perte de conscience
 2. Faites-vous de la fièvre (plus de 38 °C ou 100,4 °F)?
 3. Avez-vous observé ce qui suit?
 - Essoufflement léger à modéré
 - Incapacité à rester en position couchée à cause d'une gêne respiratoire
 - Difficulté à gérer un problème de santé chronique à cause d'une gêne respiratoire
 - Perte soudaine du goût ou de l'odorat

Si une personne répond oui à l'une ou l'autre de ces questions, elle ne devrait pas être autorisée à participer et devrait subir une évaluation additionnelle afin de déterminer si elle est atteinte de la COVID-19.

Considérations générales à propos du programme

- Limitez la taille des groupes, en respectant les directives régionales et en utilisant des embarcations et des équipements en solitaire, dans la mesure du possible.
- Gardez les différentes cohortes de navigateurs séparées les unes des autres.
- Mettez les espaces extérieurs à profit et limitez les rassemblements à l'intérieur. Vous pouvez notamment présenter des leçons à l'extérieur sous un abri de toile ou dans un endroit ombragé.
- Si vous devez présenter des leçons à l'intérieur, veillez à ce que toutes les surfaces (tables, chaises, etc.) soient nettoyées avant et après chaque utilisation (voir les pratiques de nettoyage et de désinfection décrites dans le document [Mesures à l'intention des clubs et des membres concernant la reprise des activités de Voile Canada](#)).
- Utilisez des outils électroniques pour présenter les informations à terre, y compris avant et après une sortie sur l'eau, et utilisez les vidéoconférences, lorsque possible, avant de vous réunir en personne pour les entraînements.
- Si la météo rend la navigation impossible, préparez des activités qui peuvent être effectuées à terre tout en respectant la distanciation physique.
- Exigez que les navigateurs apportent leur propre matériel et le ramènent à la maison à tous les jours : VFI, bouteilles d'eau, nourriture, équipement, etc.

Activités à terre

Arrivée et départ

Les procédures décrites plus bas doivent être mises en œuvre afin d'éviter qu'il y ait des rassemblements et d'assurer la distanciation physique lorsque les navigateurs arrivent et quittent.

- Décalez les heures d'arrivée et de départ afin d'éviter la congestion.
- Assurez-vous que les navigateurs sachent où ils doivent se rendre lorsqu'ils arrivent sur les lieux (directement à leur bateau, dans un lieu de rencontre extérieur préalablement déterminé, etc.).
- Évitez le covoiturage.

Supervision

- Vous devez assurer la supervision de tous les navigateurs en maintenant les règles de distanciation physique.
- Voile Canada recommande que le rapport navigateurs-entraîneur soit réduit à 8:1; il ne devrait pas y avoir plus de six bateaux pour chaque bateau des entraîneurs. Ces chiffres pourraient devoir être revus à la baisse selon les restrictions provinciales et/ou municipales. Veuillez-vous conformer aux directives en vigueur dans votre région en ce qui a trait aux rassemblements.
- Les cohortes doivent utiliser l'espace qui leur a été attribué, ou s'assurer qu'un endroit soit libre avant de l'utiliser (comme les quais, les rampes de mise à l'eau, etc).

Interactions

- Les séances d'information et de critique doivent être virtuelles chaque fois que cela s'avère possible; elles peuvent également être présentées à l'extérieur en maintenant la distanciation physique.
- Chaque personne doit pouvoir ranger ses effets et son équipement dans un espace qui lui est réservé.
- Affichez les avis et les bilans de la journée, ou transmettez-les par voie électronique.
- Désinfectez tous les espaces partagés entre chaque utilisateur/groupe.

Vestiaires et toilettes

- Les navigateurs doivent être vêtus de leurs vêtements de voile lorsqu'ils arrivent, et ils doivent éviter de partager les vestiaires et les toilettes. Des espaces privés doivent être prévus en guise de vestiaires (p. ex., accès limité aux vestiaires, tentes ou autres installations qui offrent une certaine intimité).
- L'entretien des toilettes doit se faire en conformité avec les lignes directrices des autorités de santé publique locales. L'accès aux toilettes doit être restreint à un nombre donné de personnes, et des procédures de nettoyage doivent être mises en place.

Équipement

- Dans la mesure du possible, les navigateurs doivent utiliser leur propre équipement ou l'équipement qui leur a été assigné. Lorsque de l'équipement doit être partagé, il doit être désinfecté entre chaque utilisation.
- Les parcs à bateaux, les quais et les espaces d'entreposage doivent être configurés de manière à maintenir la distanciation physique.
- Une supervision devrait être exercée sur les rampes de mise à l'eau et les quais afin d'assurer que la distanciation physique soit maintenue.
- Les navigateurs doivent uniquement utiliser leurs propres outils, tauds (toiles) et chariots, ou ceux qui leur ont été assignés.
- Les navigateurs doivent gréer et dégréer leur propre bateau.
- Tout équipement partagé doit être désinfecté entre chaque utilisateur.

Activités sur l'eau

Bateaux et équipement

- En ce qui concerne la navigation en solitaire, les navigateurs doivent utiliser leur propre bateau ou l'embarcation qui leur a été assignée. Seules les personnes qui habitent sous le même toit ou qui appartiennent à la même « bulle », selon les restrictions en vigueur à l'échelle locale, peuvent naviguer en double.
- Les bateaux doivent rester à bonne distance les uns des autres lorsqu'ils se trouvent sur l'eau. Cette distance doit aussi être maintenue entre les bateaux des navigateurs et des entraîneurs.

- Les entraîneurs se voient assigner un bateau et doivent le désinfecter après l'avoir utilisé.
- Si des entraîneurs doivent partager un bateau, celui-ci doit avoir une dimension qui permet le maintien de la distanciation physique.
- Chaque entraîneur se voit assigner ses propres marques, ancres et câbles.

Mise à l'eau et halage

- Les zones de mise à l'eau doivent être configurées de manière à assurer le maintien de la distanciation physique.
- Les bateaux doivent être mis à l'eau un à la fois.
- Les chariots doivent être entreposés de manière à permettre aux navigateurs de les prendre et de les remettre à leur place sans aide.

Entraîneurs

- Les séances sur l'eau et les conditions doivent être adaptées au niveau d'habileté des navigateurs.
- Chaque entraîneur doit utiliser le bateau qui lui a été assigné et respecter tous les protocoles de sécurité. Si le bateau des entraîneurs doit être utilisé par plusieurs personnes, il doit être adéquatement désinfecté entre chaque utilisation.
- S'ils doivent effectuer une opération de sauvetage, les entraîneurs doivent s'entraider et veiller d'abord et avant tout à assurer la sécurité des navigateurs.
- Les entraîneurs ne peuvent pas transporter les effets personnels ou l'équipement des navigateurs dans le bateau des entraîneurs.

Plans d'action d'urgence

- Modifiez vos plans d'action d'urgence si cela est nécessaire.
- Assurez-vous que du soutien soit disponible à terre et que les activités sur l'eau soient supervisées.
- Si des changements sont apportés aux services de soutien offerts, tenez compte de la situation et informez les personnes concernées (p. ex., diminution du personnel présent sur les lieux, limitation des services disponibles, etc.).
- Élaborez un plan de communication afin de pouvoir alerter les navigateurs, le personnel et les membres si une personne manifeste des symptômes de la COVID-19.